

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 MARS 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. KLIPFEL, (excusés), M. FOEHLICH, qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG.

MM. WAGNER, NEUHARD, SUSS, BABILON, ZINCK, (excusés) ;

MM. HERRLE, WITTMER, Mme GESANG, M. TREIBER.

DEL. N° 022/2007conseil

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF

« BATIMENTS D'ACTIVITES » - EXERCICE 2006

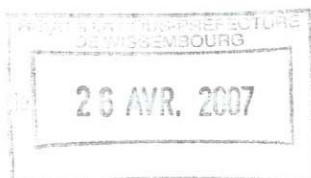
Le Président présente le compte administratif « bâtiments d'activités » de l'exercice 2006 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	373 511,88 €	
recettes	5 943,00 €	
déficit d'investissement		367 568,88 €
- en section de fonctionnement		
dépenses	27 699,81 €	
recettes	175 231,90 €	
excédent de fonctionnement		147 532,09 €

Le Président ayant quitté la salle, Mme Weiss, Vice-Présidente, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « bâtiments d'activités » 2006.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 13 avril 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Weiss".